

Investment Corporation

Canada Development La Corporation de développement des investissements du Canada

Rapport du deuxième trimestre 30 juin 2019



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada

Table des matières

Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires Papport de gestion			
Rapport de gestion	2		
États financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation de développement des investissements du Canada – au 30 juin 2019	7		

Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay Bureau 302 Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone: 416-966-2221 Télécopieur: 416-966-5485 Site Web: www.cdev.gc.ca

Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À notre connaissance, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Corporation, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration le 22 août 2019.

Michael Carter Vice-président exécutif Andrew G. Stafl, CPA, CA Vice-président, Finances

Toronto (Ontario) Le 22 août 2019

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques et incertitudes inhérents, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Le rapport de gestion est daté du 22 août 2019 et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la période close le 30 juin 2019 ainsi qu'avec le rapport annuel de la CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement dans l'intérêt du Canada. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de quatre principales filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») et sa filiale Corporation Trans Mountain (« CTM »). La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. TMP Finance a pour principale responsabilité de fournir du financement à CTM. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain (le « PARTM ») dans les délais prévus et de façon commercialement viable afin de protéger les investissements du gouvernement, d'assurer le respect des lois et des règles applicables et d'agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones.

La Corporation de développement des investissements du Canada

La direction de la CDEV collabore étroitement avec le conseil d'administration et la direction de CTM afin de poursuivre la transition de la société d'une filiale de Kinder Morgan à une société d'État. Ce processus prévoit notamment des nominations au sein de l'équipe de direction, l'établissement de cadres de gestion du risque, la mise en place de procédures en matière de suivi de la gestion relativement au projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain, l'obtention du financement nécessaire et la production de renseignements financiers d'importance. La CDEV poursuit un processus consistant à vendre, pour le compte du gouvernement, Ridley Terminals Inc. (« RTI »), une société d'État fédérale qui possède et exploite un terminal charbonnier à Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Le processus a progressé au cours du deuxième trimestre lorsque CDEV, à titre de mandataire du gouvernement, a participé à la négociation d'une entente conditionnelle visant la vente de RTI. Pour des précisions, se reporter à l'adresse www.cdev.gc.ca.

Corporation Trans Mountain

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, CTM a généré des produits de 219 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 115 millions de dollars. Comme la CDEV ne détenait pas CTM au cours de la période correspondante, il n'existe aucun chiffre correspondant. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue d'appliquer, les produits se sont établis à 202 millions de dollars et le BAIIA à 98 millions de dollars. Se reporter aux notes 14 et 19 pour obtenir des précisions à ce sujet.

Pour cette même période, CTM a engagé des coûts d'environ 417 millions de dollars pour le PARTM, en plus d'environ 160 millions de dollars dépensés en 2018 sous la propriété de la CDEV. Le 18 juin, le gouvernement a émis un décret approuvant le redémarrage du PARTM. L'Office national de l'énergie (« ONE ») a annoncé que les décisions et ordonnances qui avaient été émises par l'ONE avant août 2018, date à laquelle la Cour fédérale avait rendu sa décision, demeureront valides, sauf si l'ONE détermine que des circonstances pertinentes ont changé de façon significative. La direction de CTM a également mis à jour, en juin, le plan de réalisation du projet afin de refléter l'incidence des conditions de marché actuelles sur la disponibilité et le coût des ressources financières. En se fondant sur le nouveau plan de réalisation et sur une analyse de la rentabilité du projet, et en tenant compte du fait que les autorisations réglementaires ont été reçues, le conseil d'administration de CTM a approuvé le projet. Les activités de réactivation du projet ont débuté en juillet, et la construction devrait commencer en septembre. CTM fera le nécessaire pour veiller à ce que toutes les conditions imposées par l'ONE soient respectées tout au long de la mise en valeur du projet.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier de CTM pour le deuxième trimestre de 2019 et d'autres documents relatifs au PARTM disponibles à l'adresse www.transmountain.com.

Canada TMP Finance Limited

Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») a été constituée pour acquérir et détenir CTM et ses entités. En 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Pour financer l'acquisition de CTM et certaines dépenses d'investissement de CTM, TMP Finance a consenti du financement à CTM selon un ratio de 45 % de capitaux propres et 55 % d'emprunts. TMP a également emprunté 500 millions de dollars par l'intermédiaire du Compte du Canada et prêté ce montant à CTM pour permettre à celle-ci d'émettre une lettre de crédit à l'intention de Kinder Morgan pour répondre à des exigences financières imposées par l'ONE en tant qu'organisme de réglementation du pipeline Trans Mountain. Le montant de 500 millions de dollars a été remboursé au cours du premier trimestre et l'accès continu à une facilité de crédit inutilisée permet à CTM de satisfaire aux exigences financières imposées par l'ONE. À la clôture de la période, TMP Finance continuait de négocier une convention de crédit modifiée par l'intermédiaire du Compte du Canada, administré par EDC. Une nouvelle convention de crédit de 2,6 milliards de dollars a été conclue le 30 juillet 2019, laquelle sera portée à 4 milliards de dollars en 2020 et viendra à échéance en août 2023. Cette facilité de crédit devrait être suffisante pour financer les coûts de construction du PARTM jusqu'au premier trimestre de 2020, moment auquel de nouvelles sources de financement sont censées être négociées.

Société de gestion Canada Hibernia

Le bénéfice après impôt de 21 millions de dollars dégagé par la SGCH pour le trimestre clos le 30 juin 2019 est resté stable par rapport à celui de la période correspondante, car la hausse des produits nets tirés du pétrole brut a été contrebalancée par une augmentation des charges d'exploitation ainsi que des charges au titre de l'épuisement et de l'amortissement. Le bénéfice après impôt de 38 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2019 est inférieur de 15 % à celui inscrit pour la période correspondante, ce qui s'explique principalement par une augmentation des charges au titre de l'épuisement et de l'amortissement.

Les produits nets tirés du pétrole brut, qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la participation au bénéfice net, ont augmenté de 28 %, passant de 43 millions de dollars pour la période correspondante à 55 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2019, en raison d'une hausse de 37 % du volume de ventes, contrebalancée en partie par une diminution de 5 % des prix de vente en dollars canadiens. Les produits nets tirés du pétrole brut ont augmenté de 4 % pour s'établir à 100 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2019, par rapport à 97 millions de dollars au cours de la période correspondante, du fait d'une hausse de 7 % du volume de ventes de pétrole, contrebalancée en partie par une diminution de 3 % des prix de vente en dollars canadiens. L'augmentation du volume de ventes au cours des deux périodes tient au calendrier des ventes de cargaisons expédiées par pétrolier et n'est pas directement liée aux variations de production. La production brute de pétrole d'Hibernia s'est établie en moyenne à 120 833 barils par jour au deuxième trimestre de 2019 et à 125 571 barils par jour pour le premier semestre de 2019, soit une hausse respective de 7 % et de 5 % par rapport aux périodes correspondantes de 2018, attribuable à une baisse de production du projet Hibernia Southern Extension.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours du pétrole brut Brent daté a diminué de 7 %, passant de 74,38 \$ US le baril au deuxième trimestre de 2018 à 68,85 \$ US le baril en moyenne pour le deuxième trimestre de 2019. Pour le semestre, le cours a diminué de 6 %, pour s'établir à 66,03 \$ le baril. La SGCH a obtenu un prix représentant un faible escompte par rapport au prix du Brent daté pour les deux périodes.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, les dépenses d'investissement, qui se sont élevées à 14 millions de dollars, ont été axées sur les activités de forage de mise en valeur essentiellement dans le champ principal d'Hibernia.

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. Un montant de 1 million de dollars a été affecté aux activités liées à la remise en état des sites, et aucune modification n'a été apportée à l'estimation du coût de remise en état des sites au cours du semestre.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos placements prend en compte les conditions du marché en général, la conjoncture économique, ainsi que des facteurs propres à l'émetteur ou au titre sous-jacents. Aucune modification importante n'a été décelée depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

Risques et éventualités

Le développement éventuel du PARTM soulève plusieurs enjeux d'ordre juridique et réglementaire. L'émission par le gouvernement, le 18 juin 2019, du décret approuvant le PARTM, et la décision prise par l'ONE de maintenir valides les décisions et les ordonnances émises antérieurement à la décision prise par la CAF ont réduit les risques d'ordre réglementaire liés à la mise en valeur du projet. Il reste cependant d'autres risques, qui sont décrits dans le rapport annuel 2018, y compris l'appel interjeté par des parties qui contestent la validité du décret. La complexité et l'ampleur du PARTM ont une incidence importante sur les risques et sur la rentabilité du projet.

Peu après le 30 juin 2019, TMP Finance a conclu une facilité de crédit modifiée venant à échéance en août 2023, ce qui a réduit le risque financier à court terme lié au PARTM. Toutefois, vu le redémarrage du PARTM, il est essentiel que des sources de financement continu et croissant soient obtenues en temps voulu.

Des engagements financiers n'ont pas été obtenus pour l'ensemble du projet, ce qui se traduit par un risque financier important et par un risque de non-achèvement du projet. Aucun changement important sur le plan des risques et des éventualités n'a été décelé depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

États financiers de la période close le 30 juin 2019

Les états financiers consolidés de la période close le 30 juin 2019 ainsi que les chiffres correspondants pour la période correspondante close le 30 juin 2018 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») s'appliquant aux périodes intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

CTM dresse ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis et applique les normes comptables s'appliquant aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. Pour consulter les états financiers selon les PCGR des États-Unis de CTM pour le deuxième trimestre de 2019, veuillez visiter le www.transmountain.com. La note 19 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats en IFRS ainsi que les résultats financiers de CTM en IFRS, après consolidation avec ceux de la CDEV. Les principales différences de traitement comptable sont décrites à la note 19.

Le total des produits consolidés pour le trimestre clos le 30 juin 2019 s'est établi à 174 millions de dollars, comparativement à 43 millions de dollars pour la période correspondante. Cette hausse est surtout attribuable à l'inclusion de produits de 103 millions de dollars de CTM tirés de l'exploitation du pipeline et de produits de 15 millions de dollars tirés de la location de réservoirs de stockage. L'augmentation de 12 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut s'explique surtout par la hausse de 37 % du volume de ventes. Le total des produits pour le semestre clos le 30 juin 2019 s'est élevé à 319 millions de dollars, comparativement à 96 millions de dollars pour la période correspondante. La hausse s'explique surtout par la prise en compte de 188 millions de dollars de produits de CTM tirés de l'exploitation du pipeline et de 30 millions de dollars de produits locatifs liés aux réservoirs de stockage pour les négociants. L'augmentation de 4 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut est surtout attribuable à la hausse de 7 % du volume des ventes.

Le total des charges pour le trimestre, compte non tenu des charges financières, s'établit à 110 millions de dollars, comparativement à 20 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'inclusion de charges de 80 millions de dollars de CTM. Les coûts de production de pétrole brut et les charges d'exploitation se sont élevés à 8 millions de dollars pour le trimestre, contre 5 millions de dollars pour la période correspondante. Le total des charges pour le semestre clos le 30 juin 2019, compte non tenu des charges financières, s'est établi à 213 millions de dollars, comparativement à 43 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par l'inclusion de charges de 159 millions de dollars de CTM. Les coûts de production de pétrole brut et les charges d'exploitation se sont élevés à 15 millions de dollars pour la période, contre 13 millions de dollars pour la période correspondante.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, la charge d'intérêts s'est établie à 56 millions de dollars, et elle s'est établie à 117 millions de dollars pour le semestre. Des intérêts de 6 millions de dollars ont été engagés sur l'encours de 500 millions de dollars au titre de la facilité de l'ONE, jusqu'au 28 mars, date à laquelle le montant de l'encours a été remboursé.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, un bénéfice avant impôt sur le résultat de 7 millions de dollars a été inscrit, comparativement à un bénéfice de 25 millions de dollars pour la période correspondante, en raison du bénéfice avant impôt de 3 millions de dollars de CTM et des charges d'intérêts supplémentaires de 24 millions de dollars de TMP Finance, lesquelles étaient nulles pour la période correspondante. L'impôt sur le résultat a

augmenté de façon appréciable en pourcentage du bénéfice avant impôt, ce qui est attribuable au fait qu'une tranche importante de la charge d'intérêts a été engagée par une entité non assujettie à l'impôt. La perte avant impôt sur le résultat pour le semestre clos le 30 juin 2019 se chiffre à 8 millions de dollars, comparativement à un bénéfice de 59 millions de dollars pour la période correspondante, en raison essentiellement de charges d'intérêts supplémentaires de 47 millions de dollars de TMP Finance, d'une perte de 11 millions de dollars pour CTM et d'une diminution de 8 millions de dollars du bénéfice avant impôt de la SGCH.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2019, CTM a comptabilisé un produit d'impôt différé de 52 millions de dollars attribuable à la réduction de l'impôt des sociétés futur à payer en Alberta, la province ayant réduit son taux d'imposition futur des sociétés, lequel passera de 12 % à 8 % d'ici 2022. Cet élément a eu une incidence positive sur le bénéfice net du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 juin 2019 ont augmenté pour s'établir à 396 millions de dollars, comparativement à 345 millions de dollars au 31 décembre 2018, en raison surtout des flux de trésorerie positifs de 21 millions de dollars de CTM et de 35 millions de dollars de la SGCH pour le semestre. Le total de la trésorerie soumise à restrictions a diminué de 500 millions de dollars, ce qui s'explique par le montant de 500 millions de dollars en dépôt à la fin de l'exercice utilisé aux fins du remboursement de la facilité de crédit de l'ONE en mars.

Les débiteurs ont diminué de 57 millions de dollars au 30 juin 2019 par rapport à la clôture de l'exercice, en raison d'une hausse de 32 millions de dollars des créances de la SGCH et d'une baisse de 89 millions de dollars des débiteurs de CTM après la clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 619 millions de dollars depuis la clôture de l'exercice, en raison principalement des dépenses d'investissement de 428 millions de dollars de CTM, déduction faite de l'amortissement, et de celles de 52 millions de dollars de CTM, ainsi qu'en raison d'une augmentation nette de 10 millions de dollars enregistrée par la SGCH, plus des ajustements de démantèlement de 245 millions de dollars pour CTM et de 24 millions de dollars pour la SGCH attribuables à une diminution des taux d'actualisation au cours de la période. Depuis le premier trimestre de 2019, de nouvelles règles comptables exigent que les contrats de location d'une durée de plus de un an soient comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation pour CTM et pour la SGCH s'établissaient respectivement à 55 millions de dollars et à 24 millions de dollars au 30 juin 2019 et à néant au 31 décembre 2018.

Les autres passifs courants ont augmenté de 83 millions de dollars depuis la clôture de l'exercice en raison principalement d'une hausse de 85 millions de dollars des primes au quai exigibles de CTM. Les emprunts courants ont augmenté de 245 millions de dollars depuis décembre 2018 en raison des prélèvements sur la facilité de crédit de construction destinée au financement des coûts en capital et des charges d'intérêts. Les emprunts non courants ont diminué de 500 millions de dollars après que la facilité de l'ONE a été remboursée en mars.

La provision au titre des obligations de démantèlement s'est accrue de 273 millions de dollars sous l'effet de la diminution du taux d'actualisation moyen, qui est passé de 2,15 % au 31 décembre 2018 à 1,65 % au 30 juin 2019. Les autres passifs non courants ont diminué de 59 millions de dollars, en raison essentiellement d'une baisse de 71 millions de dollars des primes au quai exigibles.

États financiers consolidés résumés intermédiaires

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (non audité)

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2019	31 (décembre 2018
Actifs	2019		2010
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	396 574	\$	344 857
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	878	•	500 683
Clients et autres débiteurs (note 17)	101 875		158 979
Impôt à recevoir	3 318		3 497
Autres actifs courants	31 154		18 743
Placements détenus au titre d'obligations futures	2 366		2 518
Actifs non courants	536 165		1 029 277
Immobilisations corporelles (note 6)	5 473 815		4 854 621
Goodwill (notes 4 et 8)	1 015 902		1 016 582
Placements détenus au titre d'obligations futures	147 662		151 233
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	58 524		56 660
Placements soumis à restrictions	66 428		54 783
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	79 392		-
Autres actifs	53 804		46 328
Actif d'impôt différé	18 911		17 735
	6 914 438		6 197 942
	7 450 603	\$	7 227 219
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	274 704	\$	133 520
Partie courante des emprunts (note 10)	365 000		120 000
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)]	2 629		3 141
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	2 169		2 329
Partie courante des obligations locatives (note 7) Autres passifs courants	12 594 192 259		109 010
Autres passiis courants	849 355		368 000
Passifs non courants	0 10 000		000 000
Emprunts (note 10)	4 670 000		5 170 000
Impôt différé (note 11)	500 318		560 966
Obligations locatives (note 7)	67 384		-
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)]	798 793		526 000
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	6 946		7 809
Obligation au titre des prestations définies	95 238		78 390
Autres passifs non courants	112 593		171 903
Capitaux propres	6 251 272		6 515 068
Capital social	1		1
Surplus d'apport	603 294		603 294
Déficit accumulé	(239 719)		(269 902)
Cumul des autres éléments du résultat global	(13 600)		10 758
	349 976		344 151
Engagements (note 15) Éventualités (note 16)			
Événements postérieurs à la date de clôture (note 21)			
		\$	7 227 219

Au nom du Conseil : ______, administrateur ______, administrateur

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres 30 ju		Semestres 30 ju	
-	2019	2018	2019	2018
Produits				
Produit net tiré du pétrole brut (note 13)	54 924 \$	43 057 \$	100 089 \$	96 603 \$
Produits tirés du transport (note 14)	103 033	-	187 980	-
Revenus locatifs (note 14)	15 413	-	29 904	-
Autres produits (note 14)	459	-	1 311	-
Autres produits	173 829	43 057	319 284	96 603
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement				
après déduction de la participation accessoire au				
bénéfice net	385	612	1 270	1 290
Profits de change	897	1 186	1 463	3 242
Tolke de change	175 111	44 855	322 017	101 135
Charges	44.057	0.004	05.400	00.000
Épuisement et amortissement (notes 6 et 7)	44 057	9 631	85 186	23 039
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut	7.005	E 044	44.550	10.011
[note 13 b)]	7 905	5 311	14 556	12 814
Charges d'exploitation du pipeline (note 14)	35 762	-	67 827	-
Pertes de change	1 218	146	2 049	843
Honoraires	2 710	4 578	6 115	5 492
Salaires et avantages du personnel	17 791	888	35 406	1 601
Variation de la provision au titre de la remise en état		(200)		(00.4)
d'un site (note 9)	- 070	(290)	2.004	(904)
Autres charges administratives	978	288	2 064	551
Charges financiàres (produits financiare)	110 421	20 552	213 203	43 436
Charges financières (produits financiers)	EC 220		116 007	
Charge d'intérêts (note 10)	56 338	- (4.004)	116 987	(2.500)
Produit d'intérêts	(2 057)	(1 381)	(6 516)	(2 509)
Désactualisation des obligations de démantèlement	2.005	707	E 004	4 407
[note 9 a)]	3 065	727	5 821	1 437
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	37	39	74	78
	57 383	(615)	116 366	(994)
Dénética net (neute nette) avent impôt ave la récultat		` '		
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	7 307	24 918	(7 552)	58 693
Impôt sur le résultat	10 700	0.040	20.206	19 675
Charge d'impôt exigible	10 723	8 818	20 396 (58 131)	
Produit d'impôt différé (note 11)	(51 860)	(742)	,	(1 684)
District and	(41 137)	8 076	(37 735)	17 991
Bénéfice net	48 444 \$	16 842 \$	30 183 \$	40 702 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	(6 257)	-	(12 389)	_
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	(,		(= 555)	
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies	(12 306)	-	(11 969)	_
and the production of the second contract of	(18 563)	-	(24 358)	-
Décultet elebel	,	40.040 ^	,	40.700 🌣
Résultat global	29 881 \$	16 842 \$	5 825 \$	40 702 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres 30 ju		Semestres 30 j		
	2019	2018	2019	2018	
Capital social					
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	
Surplus d'apport					
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294	603 294	603 294	
Déficit accumulé					
Solde à l'ouverture de la période	(288 163)	(139 915)	(269 902)	(163 775)	
Bénéfice net	48 444	16 842	30 183	40 702	
Solde à la clôture de la période	(239 719)	(123 073)	(239 719)	(123 073)	
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde à l'ouverture de la période	4 963	-	10 758	-	
Autres éléments du résultat global	(18 563)	-	(24 358)	-	
Solde à la clôture de la période	(13 600)	-	(13 600)	-	
Total des capitaux propres	349 976 \$	480 222 \$	349 976 \$	480 222 \$	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

		es clos les juin	Semestres 30 ju	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	48 444 \$	16 842 \$	30 183 \$	40 702 \$
Ajustements				
Épuisement et amortissement	44 057	9 631	85 186	23 039
Charge d'impôt sur le résultat	(41 137)	8 076	(37735)	17 991
Variation nette des prestations définies	668	(23)	984	(72)
Charge d'intérêts liée aux contrats de location	877		1 738	-
Produits d'intérêts	(2 057)	(1 381)	(6 516)	(2 509)
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site		(290)	(74)	(904)
Profit de change latent sur les contrats de location	(70)	(200)	(149)	(001)
Désactualisation des provisions	3 102	766	5 895	1 515
Intérêts reçus	1 822	1 381	6 224	2 509
Provisions réglées	(1 641)	(1 994)	(2 528)	(3 527)
Impôt sur le résultat payé	(8 220)	(8 353)	(18 314)	(18 103)
impor sur le resultat paye				
Variation des étéropats baratatannels de fanda de medianes	45 771	24 655	64 894	60 641
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(70.400)	(7.000)	40.000	(7.70.4)
(note 12)	(76 188)	(7 966)	16 683	(7 734)
	(30 417)	16 689	81 577	52 907
Activités de financement				
Produit tiré de l'émission de titres d'emprunt	245 000	-	245 000	-
Remboursements sur l'emprunt	-	-	(500 000)	-
Paiement au titre des obligations locatives, portion en capital	(3 394)	-	(6 578)	-
Paiement au titre des obligations locatives, portion en intérêts	(877)	-	(1 738)	-
<u> </u>	240 729	-	(263 316)	-
Activités d'investissement			,	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(208 541)	(7 335)	(294 222)	(14 684)
Vente de placements à court terme	-	-	-	30 169
Règlement au titre du fonds de roulement lié à une acquisition	_	_	37 020	-
Retrait du compte du Trésor	_	_	5 000	_
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(1 738)	_	497 941	_
Coûts de mise en œuvre	(3 013)	-	(3 013)	-
Achat de placements soumis à restrictions	(3 657)	_	(7 388)	_
Variation des placements détenus au titre d'obligations futures	(3 637)	(417)	(7 366)	(803)
variation des placements detends au title d'obligations lutures	(217 353)	(7 752)	234 353	14 682
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	(598)	_	(897)	_
-	, ,	-	,	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 639)	8 937	51 717	67 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	404 213	235 009	344 857	176 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	396 574 \$	243 946 \$	396 574 \$	243 946 \$
·				
Représenté par :				
Trésorerie	319 738 \$	65 035 \$	319 738 \$	65 035 \$
Équivalents de trésorerie	76 836	178 911	76 836	178 911
	396 574 \$	243 946 \$	396 574 \$	243 946 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation se compose de sa société mère, la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), et de ses filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada TMP Finance Ltd. (« TMP Finance ») et Corporation Trans Mountain (« CTM »).

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

Filiales

Corporation Trans Mountain et Canada TMP Finance Ltd. ont été constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les sociétés sont assujetties à la Loi sur la gestion des finances publiques et sont mandataires de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. CTM est également assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL »), le réseau pipelinier Puget Sound (le « réseau Puget Sound ») ainsi que certains droits et contrats de conception et de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau pipelinier Trans Mountain (le « PARTM »).

TMP Finance est la société mère de CTM. Elle lui fournit également du financement par emprunts et par capitaux propres, lequel lui est consenti par Sa Majesté la Reine du chef du Canada et est administré par Exportation et développement Canada (« EDC »).

Se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. Entité présentant l'information financière (suite)

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. En conséquence de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), qui est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

Un compte est détenu au nom des propriétaires de participations directes du projet de développement Hibernia et du secteur unitaire du PSH par son exploitant agissant à titre d'agent (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants au prorata de leur participation directe.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires en date du 22 août 2019.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

2. Base d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget Sound, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Pour établir les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation, la direction doit exercer son jugement et faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Les jugements critiques et principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont les mêmes que ceux qui sont présentés à la note 3 v) afférente aux états financiers consolidés annuels de la Corporation de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des nouveaux jugements importants et principales sources d'incertitude à l'égard des estimations ayant trait à l'application des nouvelles méthodes comptables décrites à la note 3 ci-après.

3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles énoncées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des méthodes comptables qui ont été modifiées en raison de l'adoption de nouvelles normes et interprétations comptables en date du 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit ci-après. De plus, la charge d'impôts sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée au moyen du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total annuel.

Changements de méthodes comptables

Les normes comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de la période à l'étude et ont été adoptées conformément aux dispositions transitoires applicables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

L'IFRS 16 change considérablement la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location en ce sens que la norme requiert qu'elles comptabilisent à leur état de la situation financière la quasi-totalité des contrats de location qu'elles ont conclus à titre de preneur. L'IFRS 16 remplace la norme précédente IAS 17, Contrats de location, ainsi que l'interprétation connexe IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, et, en conséquence, la Corporation a modifié sa méthode comptable relative aux contrats de location, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2018 et des exercices précédents, les contrats de location visant des immobilisations corporelles étaient classés soit à titre de contrats de location-financement, soit à titre de contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location accordé par le bailleur) étaient comptabilisés en charges de manière linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Méthode comptable importante s'appliquant à compter du 1er janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, lors de la passation ou de la modification d'un contrat, la Corporation doit apprécier si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Afin d'apprécier si un contrat de location confère le droit d'utiliser un bien déterminé, la Corporation doit déterminer :

- si le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé, ce qui peut être mentionné explicitement ou implicitement dans le contrat, un bien étant considéré comme un bien déterminé s'il est physiquement distinct ou s'il représente la quasi-totalité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, alors le bien ne constitue pas un bien déterminé;
- si la Corporation détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation;
- si la Corporation a le droit de décider de l'utilisation du bien, ce qui est le cas si elle détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de pouvoir apporter des changements à la manière dont le bien est utilisé et à quelle fin il peut l'être.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

À titre de preneur

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers exigibles durant une période de prolongation facultative si la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation ainsi que les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Corporation n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de location par anticipation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans les sommes que la Corporation s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou si la Corporation modifie son appréciation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité du bien et la durée du contrat de location. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement du montant des pertes de valeur, s'il en est, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Dans le cas des contrats de location de locaux à bureaux et de certains contrats visant du matériel qui, à la fois, confèrent à la Corporation le droit d'utiliser un bien déterminé et requièrent que le bailleur lui fournisse certains services, la Corporation a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un contrat de location, c'est-à-dire qu'elle n'affecte aucune tranche des paiements contractuels aux services fournis par le fournisseur aux termes du contrat et ne comptabilise aucune tranche de ces paiements séparément.

À titre de bailleur

Les méthodes comptables s'appliquant à la Corporation à titre de bailleur aux termes de l'IFRS 16 sont les mêmes que celles qui s'appliquaient au cours de la période comparative.

Transition

La Corporation a appliqué les méthodes de transition suivantes, permises aux termes de l'IFRS 16 :

- L'IFRS 16 a été appliquée initialement au moyen de la méthode rétrospective modifiée, selon laquelle l'effet cumulatif de l'adoption de l'IFRS 16, s'il en est, est comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au 1er janvier 2019, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes.
- Les contrats qui étaient déjà classés soit comme des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRC 4, soit comme des contrats visant des services autres que locatifs, continueront d'être classés de cette manière au moment de la mise en œuvre de l'IFRS 16 (le « maintien du classement des contrats »);

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

• Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été initialement comptabilisés à un montant égal à l'obligation locative correspondante.

Au moment de la transition le 1^{er} janvier 2019, le total de l'obligation locative et du montant correspondant des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés à l'état de la situation financière s'élevait à 79,7 millions de dollars. Des tranches de 26,7 millions de dollars, de 12,5 millions de dollars et de 40,5 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation ont été classées respectivement à titre de matériel, de bâtiments et de terrains. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 est de 4,29 %.

L'écart entre les engagements au titre de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janvier 2019 s'explique comme suit :

Total des engagements au 31 décembre 2018 Composantes non locatives	520 848 (363 766)	\$
Engagements au titre de contrats de location au 31 décembre 2018,		
montant brut	157 082	
Entrées ou ajustements	10 128	
Incidence de la désactualisation au moyen du taux d'emprunt marginal de		
la Corporation au 1er janvier 2019	(87 556)	
Obligations locatives au 1er janvier 2019	79 654	\$
Partie courante	14 528	\$
Partie non courante	65 126	\$

Il n'y a pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er janvier 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La mise en œuvre de l'IFRS 16 exige que la direction exerce son jugement et formule des estimations pour faire ce qui suit :

- Déterminer le client qui est partie aux contrats de location liés au projet Hibernia : Comme il est courant dans le secteur pétrolier et gazier, les activités liées au projet Hibernia sont menées conjointement avec d'autres parties. La SGCH détient des participations directes dans le projet Hibernia, comme le précise la note 1. Puisque les actifs et passifs au titre de la location doivent être comptabilisés par le client qui est partie au contrat de location, la SGCH doit déterminer, pour chaque contrat, si les détenteurs de la participation directe du projet Hibernia sont collectivement le client dans le cadre des contrats de location liés au projet Hibernia ou si le client est l'exploitant du projet Hibernia dans le cadre de ces contrats de location. Selon les faits et les circonstances propres à chaque cas, les conclusions tirées pourraient varier d'un contrat à l'autre. En résumé, la Corporation a eu recours à son jugement pour conclure que, même si l'exploitant, soit la SEDH, est le seul signataire des contrats de location liés au projet Hibernia, elle agit implicitement ou explicitement au nom des détenteurs de la participation directe. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des contrats de location liés au projet Hibernia conclus avec l'exploitant, étant donné que la SGCH est réputée partager la responsabilité à l'égard des obligations locatives.
- Établir le taux d'emprunt marginal de la Corporation : Pour évaluer la valeur actualisée de l'obligation locative aux termes de l'IFRS 16, cette norme exige que le taux d'emprunt marginal du preneur soit utilisé comme taux d'actualisation si (comme c'est généralement le cas) le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. L'estimation du taux d'emprunt marginal de la Corporation requiert l'exercice d'un jugement considérable et est tributaire de divers facteurs, dont les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts du risque de crédit s'appliquant à la Corporation ou à ses filiales, la durée du contrat de location et la monnaie dans laquelle est libellée l'obligation.
- Évaluer l'incidence des périodes d'option sur la durée du contrat de location : Certains des contrats de location de la Corporation comprennent des options de prolongation du contrat de location. Selon l'IFRS 16, l'évaluation permettant de déterminer si l'exercice de la période de prolongation de chaque contrat de location est raisonnablement certain est réalisée au début de la période de location et ultérieurement lorsque des faits et les circonstances contrôlés par la Corporation le nécessitent. De l'avis de la Corporation, le terme « certitude raisonnable » suppose un haut degré de probabilité, et ses évaluations en tiennent compte.

Se reporter à la note 7 pour des renseignements supplémentaires sur les contrats de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Modifications de l'IAS 12, Impôts sur le résultat (« IAS 12 »)

Les modifications apportées à l'IAS 12 précisent qu'une entité doit comptabiliser toutes les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé les transactions ou les événements qui ont généré les bénéfices distribuables dont ont découlé les dividendes. L'application des modifications à l'IAS 12 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (« IFRIC 23 »)

L'IFRIC 23 apporte des éclaircissements au sujet de l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12 en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux que les autorités fiscales n'ont pas encore acceptés. L'application de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

4. Acquisition d'une filiale

Le 31 août 2018, à l'issue d'une entente signée le 29 mai 2018 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et Kinder Morgan, Corporation Trans Mountain (« CTM ») a acquis la propriété exclusive de certaines entités détenues par Kinder Morgan Cochin ULC, notamment le réseau pipelinier Trans Mountain et son projet d'agrandissement connexe, pour une contrepartie en trésorerie de 4,4 milliards de dollars, après les ajustements du prix d'achat habituels prévus dans la convention d'achat. Les coûts d'acquisition de 5 millions de dollars liés à la transaction ont été comptabilisés en charges dans les honoraires.

Au quatrième trimestre de 2018, le goodwill a diminué de 80 millions de dollars en raison de la finalisation des évaluations de la juste valeur des actifs nets acquis et du prix d'achat, y compris un ajustement au titre du fonds de roulement. Le passif d'impôt sur le résultat différé a diminué de 49 millions de dollars, essentiellement du fait de la finalisation de la répartition de la juste valeur entre les composantes des immobilisations corporelles. Les justes valeurs des actifs et des passifs comptabilisées sont des estimations et sont susceptibles de changer au cours de la période d'évaluation, qui est d'au plus un an à compter de la date d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

4. Acquisition d'une filiale (suite)

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. La contrepartie a été répartie comme suit :

	(en millions)
Prix d'achat	
Contrepartie en trésorerie, déduction faite de la trésorerie acquise	
et de la dette reprise	4 447 \$
Prix d'achat total	4 447
Actifs nets identifiables acquis, à la juste valeur	
Débiteurs	76
Autres actifs courants	23
Immobilisations corporelles (à l'exclusion des travaux de construction en cours)	2 910
Travaux de construction en cours	1 130
Autres actifs non courants	91
Terrains	309
Créditeurs	(91)
Autres passifs courants	(110)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(70)
Autres crédits différés	(44)
Obligations de démantèlement	(219)
Passif d'impôt différé	(574)
Actifs nets identifiables acquis	3 431
Goodwill	1 016
Contrepartie d'achat totale, déduction faite de la trésorerie acquise	
et de la dette reprise	4 447 \$

La Corporation a acquis les entités de CTM en supposant qu'une partie importante de sa raison d'être est de réaliser le PARTM, et une tranche de 1,1 milliard de dollars des travaux de construction en cours ainsi qu'une partie du goodwill affecté sont prises en compte dans le prix d'achat. Un risque entoure l'achèvement du PARTM et les travaux de construction du PARTM, lorsqu'ils reprendront, s'effectueront sur un terrain difficile, comporteront des risques de dépassement de coûts et pourraient donner lieu à des contestations judiciaires additionnelles ou à d'autres entraves à la construction (se reporter à la note 16, « Éventualités », pour plus de précisions).

La juste valeur des actifs pipeliniers à l'acquisition a été déterminée au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur des scénarios et sur un taux d'actualisation qui tient compte des risques auxquels CTM est exposée en tant qu'exploitant de pipeline pétrolier, comme des risques d'exploitation, des risques environnementaux, des risques de sécurité ainsi que les risques relatifs au délai d'obtention des approbations requises pour le projet et aux retards potentiels dans les travaux de construction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

5. Trésorerie soumise à restrictions

	30 juin 2019	31 décembre 2018	
Trésorerie soumise à restrictions – lettre de crédit de l'ONE (note 10)	-	\$ 500 000	\$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	878	683	
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de CTM Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit	50 024	48 160	
de la SGCH	8 500	 8 500	
	59 402	\$ 557 343	\$
Représentée par :			
Partie courante	878	\$ 500 683	\$
Partie non courante	58 524	56 660	
	59 402	\$ 557 343	\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

6. Immobilisations corporelles

					Actifs de			
					mise en			
					valeur du			
	Travaux de				pétrole et			
	construction				installations			
	en cours		Pipeline		de production		TOTAL	
Coût	en cours		Преште		de production		TOTAL	
Solde au 31 décembre 2017	_	\$	_	\$	512 664	\$	512 664	\$
Acquisition	1 130 070	Ψ	3 219 174	Ψ	312 004	Ψ	4 349 244	Ψ
Entrées de la période	178 373		3213174		20 747		199 120	
Virements	(31 087)		31 087		20 1 41		199 120	
Ajustements de démantèlement	(01 007)		164 123		9 376		173 499	
Fluctuations des cours de change	_		12 397		3 37 0		12 397	
Solde au 31 décembre 2018	1 277 356	\$	3 426 781	\$	542 787	\$	5 246 924	\$
Entrées de la période	428 316	Ψ	3 420 701	Ψ	13 852	Ψ	442 168	Ψ
Virements	641		(641)		10 002		-11 2 100	
Ajustements de démantèlement	-		245 455		24 271		269 726	
Fluctuations des cours de change	(3)		(12 589)		272/1		(12 592)	
Solde au 30 juin 2019	1 706 310	\$	3 659 006	\$	580 910	\$	5 946 226	\$
	1700010	Ψ_	0 000 000	Ψ_	000 010	Ψ	0 0 10 220	Ψ_
Épuisement et amortissement cumulés								
Solde au 31 décembre 2017	-	\$	-	\$	315 109	\$	315 109	\$
Épuisement et amortissement	-		34 468		43 202		77 670	
Fluctuations des cours de change	-		(476)		-		(476)	
Solde au 31 décembre 2018	-	\$	33 992	\$	358 311	\$	392 303	\$
Épuisement et amortissement	-		52 463		27 864		80 327	
Fluctuations des cours de change	-		(219)		-		(219)	
Solde au 30 juin 2019	-	\$	86 236	\$	386 175	\$	472 411	\$
Valeurs comptables	·		·				·	
Au 31 décembre 2018	1 277 356	\$	3 392 789	\$	184 476	\$	4 854 621	\$
Au 30 juin 2019	1 706 310	\$	3 572 770	\$	194 735	\$	5 473 815	\$

Au 30 juin 2019, les coûts au titre des immobilisations corporelles pétrolières et gazières soumis au calcul de l'épuisement et de l'amortissement rendaient compte des coûts de mise en valeur futurs de 557 147 \$ (571 000 \$ au 31 décembre 2018).

Pour la période close le 30 juin 2019, des intérêts de 2 999 \$ ont été inscrits au coût des immobilisations corporelles se rapportant aux pipelines (néant en 2018).

Au 30 juin 2019, une évaluation des indices de dépréciation des unités génératrices de trésorerie de la Corporation a été effectuée. Un indice de dépréciation a été relevé et, par conséquent, un test de dépréciation était nécessaire (se reporter à la note 8, « Goodwill »).

Se reporter à la note 9, « Provisions », pour plus de précisions sur les ajustements de démantèlement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2027, une partie des paiements au titre de la location étant effectués en dollars américains. Les contrats de location visant du matériel comprennent également une sous-station électrique, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal portuaire de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Elle inclut également la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans des locaux d'un immeuble de bureaux de la SEDH situé à St. John's, à T.-N.-L. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2025.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque potentiel de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présent des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 30 juin 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation (y compris les entrées et les amortissements relatifs à ceux-ci) :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total	
1er janvier 2019				
Comptabilisation initiale	26 664 \$	52 990	\$ 79 654	\$
Entrées	770	6 353	7 123	
Amortissement	(2 097)	(5 219)	(7 316)	
Change	(69)		(69)	
30 juin 2019	25 268 \$	54 124	\$ 79 392	\$

Les obligations locatives se présentent comme suit :

Obligations locatives au 1er janvier 2019	79 654	\$
Entrées	7 123	
Charge d'intérêts	1 738	
Paiements au titre de la location	(8 316)	
Fluctuations des cours de change	(221)	
Obligations locatives au 30 juin 2019	79 978	\$
Partie courante	12 594	\$
Partie non courante	67 384	\$

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels

	2019	De 2020 à 2023 Par la suite			Total	
Obligations locatives	7 088	\$ 38 372	\$	121 430	\$ 166 890	\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État du résultat global et tableau des flux de trésorerie :

	Semestre clos 30 juin 2019'	_
État du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives (déduction faite des intérêts inscrits à l'actif)	1 078	\$
Tableau des flux de trésorerie :		
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	8 316	\$

^{*}Aucun chiffre comparatif n'est disponible, puisque l'IFRS 16 n'a pas été appliquée en 2018, conformément à la méthode d'adoption rétrospective modifiée de l'IFRS 16.

8. Goodwill

a) Les variations de la valeur comptable nette du goodwill sont présentées dans le tableau suivant :

Solde au 1er janvier 2019	1 016 582	\$
Incidence des fluctuations du change	(680)	
Solde au 30 juin 2019	1 015 902	\$

b) Test de dépréciation

En raison d'une mise à jour du plan de réalisation du PARTM, un test quantitatif de dépréciation du goodwill, qui a été effectué au 30 juin 2019, n'a pas fait ressortir de perte de valeur. La valeur recouvrable ou l'évaluation de l'unité d'exploitation a été estimée au moyen d'une approche par le résultat en fonction des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de l'unité d'exploitation a été estimée à l'aide d'une méthode par les résultats fondée sur les flux de trésorerie actualisés. L'estimation de la juste valeur a nécessité le recours à des données d'entrée non observables importantes, y compris des hypothèses portant sur l'échéancier des travaux de construction du PARTM, le taux d'actualisation et des modifications d'estimations des coûts; par conséquent, la juste valeur correspond à une évaluation de niveau 3. Les flux de trésorerie actualisés ont été estimés à l'aide d'un taux d'actualisation d'environ 8,6 % qui rend compte de la valeur temps de l'argent en fonction des risques liés aux actifs de la Corporation qui n'ont par ailleurs pas été intégrés aux estimations des flux de trésorerie. L'estimation des flux de trésorerie actualisés comportait des scénarios pondérés en fonction des probabilités prévoyant diverses dates de mise en service du PARTM allant de 2022 à 2023 et comprenait un scénario évoquant l'éventualité où la mise en service du PARTM serait impossible du fait de l'inachèvement des travaux de construction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

8. Goodwill (suite)

Les variations de ces principales hypothèses influeraient sur la juste valeur de l'unité d'exploitation, ce qui pourrait donner lieu à une perte de valeur. Une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation présumé des flux de trésorerie attendus se traduirait par une réduction d'environ 600 millions de dollars de la juste valeur de l'unité d'exploitation. Une hausse de 10 % des estimations de coûts du PARTM se traduirait par une réduction d'environ 400 millions de dollars de la juste valeur. Une année de retard dans la construction du PARTM se traduit par une diminution d'environ 500 millions de dollars de la juste valeur. Selon les différents scénarios pris individuellement, la diminution de la juste valeur de l'unité d'exploitation n'entraînerait pas de perte de valeur.

9. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

	Obligation	s de	démantèlement					
	Pipeline		Puits et installations		Total		Remise en état d'un site	
Solde au 31 décembre 2018 Modifications des estimations Obligations réglées Variation du taux d'actualisation Incidence des fluctuations du change Désactualisation	387 610 - - 245 455 (1 761) 4 536	\$	141 531 (203) (1 505) 24 474	\$	529 141 (203) (1 505) 269 929 (1 761) 5 821	\$	10 138 - (1 097) - - 74	\$
Solde au 30 juin 2019	635 840	\$	165 582	\$	801 422	\$	9 115	\$
20140 44 00 juni 2010	000 040	Ψ	100 002	Ψ	001 HZZ	Ψ	3 110	Ψ
Partie courante	-		2 629		2 629		2 169	
Partie non courante	635 840		162 953		798 793		6 946	
Provisions au 30 juin 2019	635 840	\$	165 582	\$	801 422	\$	9 115	\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

9. Provisions (suite)

a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 289 367 \$ au 30 juin 2019 (291 928 \$ au 31 décembre 2018). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant actuellement prévue pour 2056, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 30 juin 2019 selon un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2018) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 1,65 % (2,15 % au 31 décembre 2018).

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers est fondée sur les estimations des coûts d'abandon établies par la direction. Au 30 juin 2019, cette provision, actualisée à un taux sans risque de 1,68 % (2,18 % au 31 décembre 2018), était estimée à 635 840 \$ (387 610 \$ au 31 décembre 2018). Le montant non actualisé des obligations de démantèlement est estimé à 3,3 milliards de dollars, compte tenu d'un taux d'inflation de 2,0 % et d'une durée d'utilité résiduelle attendue d'environ 100 ans.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau pipelinier de CTM. La durée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 100 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

c) Provision au titre de la remise en état d'un site de CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses qui sont incertaines, notamment le temps nécessaire à l'achèvement des travaux et les coûts à engager au cours de cette période. L'estimation des coûts de remise en état futurs du site a été actualisée au taux de 1,88 % (1,88 % au 31 décembre 2018), et un taux d'inflation de 2,0 % a été utilisé pour calculer la provision au 30 juin 2019 (2,0 % au 31 décembre 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

10. Emprunt

Le 29 août 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, TMP Finance a conclu avec l'ONE une convention de crédit modifiée qui permet à TMP Finance de fournir à CTM les liquidités nécessaires pour respecter les exigences de l'ONE en matière de ressources financières. Grâce à cette nouvelle convention de crédit, CTM a pu résilier la convention de crédit qui avait été conclue avec Kinder Morgan à l'appui d'une lettre de crédit de 500 millions de dollars. À la suite de l'annulation de la lettre de crédit, un montant de trésorerie soumise à restrictions de 500 millions de dollars qui avait été donné en dépôt a été utilisé pour rembourser l'encours de la facilité de l'ONE.

Les facilités d'acquisition et de construction visent à financer l'acquisition des entités du pipeline Trans Mountain et la construction du PARTM ainsi qu'à financer d'autres frais généraux. La facilité de l'ONE permet à TMP Finance d'emprunter des fonds afin de fournir une garantie financière pour le pipeline Trans Mountain, conformément aux exigences de l'ONE.

Les emprunts sont remboursables à leurs dates d'échéance respectives et peuvent être remboursés par anticipation sans prime ni pénalité, à certaines conditions.

Le tableau suivant présente le détail des facilités au 30 juin 2019 :

	Montant		Taux d'intérêt sur les montants	Commissions d'attente sur les montants non	Dete diácháona
Facilité	disponible	Encours	utilisés	utilisés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2023
Construction	(note a)	365 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2019
ONE	500 000 \$	- \$	4,7 %	0,30 %	29 août 2023
		5 035 000 \$			
Partie courante Partie non courante		365 000 \$ 4 670 000 \$			

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

10. Emprunt (suite)

a) La disponibilité des fonds aux termes de la facilité de crédit de construction est limitée par le pouvoir d'emprunt de TMP Finance autorisé par le ministre des Finances. Une lettre datée du 18 juin 2019 attestant le pouvoir d'emprunt n'est entrée en vigueur qu'à la suite de l'exécution d'une facilité de crédit modifiée, laquelle faisait toujours l'objet de négociations à la clôture de la période. Par conséquent, au 30 juin, aucun crédit supplémentaire n'était disponible aux termes de la facilité de crédit de construction. Une facilité de construction modifiée a été négociée et est entrée en vigueur après la clôture de la période, soit le 30 juillet 2019. Une lettre révisée attestant le pouvoir d'emprunt et permettant les prélèvements aux terme de la facilité a également été recue après la clôture de la période. Se reporter à la note 21.

Le total de la charge d'intérêts pour les périodes closes les 30 juin se compose des éléments suivants :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres 30 jui	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur les emprunts	56 516 \$	- \$	117 564 \$	- \$
Intérêts sur les contrats de location	877	-	1 738	-
Intérêts inscrits à l'actif	(1 566)	-	(3 000)	-
Commissions d'attente	511	-	685	-
	56 338 \$	- \$	116 987 \$	- \$

11. Impôt sur le résultat

En juin 2019, le gouvernement de l'Alberta a adopté une réduction progressive du taux d'imposition des sociétés visant à le ramener de 12 % à 8 % d'ici 2022. Cette réduction s'est traduite par une diminution du taux d'imposition fédéral-provincial (Alberta et C.-B.) combiné actuel prévu par la loi, qui a été ramené à 26,69 %, et du taux d'impôt différé, qui a été ramené à 24,55 %. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, un produit d'impôt différé de 56,2 millions de dollars découle de la réévaluation, selon un taux d'imposition de 24,55 %, des passifs d'impôt différé initialement évalués selon un taux d'imposition de 27 %. Par conséquent, le taux d'impôt effectif est moins élevé que le taux d'impôt prévu par la loi et l'écart est important.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

12. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les périodes closes les 30 juin se présente comme suit :

	Trimestre		Semestres clos les 30 juin		
	30 j	uin	30 j	uin	
	2019	2018	2019	2018	
Clients et autres débiteurs	(19 308) \$	(10 796) \$	20 084 \$	(7 295) \$	
Stocks	824	(1 379)	979	(279)	
Autres actifs courants	(12 672)	124	(14 537)	(1 123)	
Charges différées et autres actifs	(21 577)	-	(7 476)	-	
Fournisseurs et autres créditeurs	60 669	2 591	139 280	(2437)	
Autres passifs courants	4 274	-	83 249	-	
Autres crédits différés	1 802	-	(63 567)	-	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds					
de roulement	14 012 \$	(9 460) \$	158 012 \$	(11 134) \$	
Liée aux :					
Activités d'exploitation	(76 188) \$	(7 966) \$	16 683 \$	(7 734) \$	
Activités d'investissement	90 200	(1 494)	141 329	(3 400)	
	14 012 \$	(9 460) \$	158 012 \$	(11 134) \$	

Les dépenses d'immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres 30 ju	
	2019	2018	2019	2018
Entrées d'immobilisations corporelles (note 6) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de	(303 684) \$	(5 841) \$	(442 168) \$	(11 284) \$
roulement liés aux immobilisations corporelles	95 143	(1 494)	147 946	(3 400)
Sorties de trésorerie liées aux dépenses d'immobilisations corporelles	(208 541) \$	(7 335) \$	(294 222) \$	(14 684) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

13. Produit net tiré du pétrole brut, et frais de production et charges d'exploitation

a) Le produit net tiré du pétrole brut se détaille comme suit :

		Trimestres clos les Semestres cl 30 juin 30 juin		
	2019	2018	2019	2018
Produit brut tiré du pétrole brut	84 672 \$	65 092 \$	151 764 \$	145 912 \$
Moins les redevances	(23 213)	(17 157)	(40 167)	(38 284)
Moins la participation au bénéfice net	(6 535)	(4 878)	(11 508)	(11 025)
Produit net tiré du pétrole brut	54 924 \$	43 057 \$	100 089 \$	96 603 \$

Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGHC. Le tableau suivant présente la répartition des produits des activités ordinaires tirés du pétrole brut selon le principal marché géographique :

	Trimestres 30 jui		Semestres 30 ju	
	2019	2018	2019	2018
États-Unis	60 776 \$	13 755 \$	123 974 \$	23 360 \$
Europe	10 756	16 945	14 650	51 728
Canada	13 140	-	13 140	36 432
Amérique du Sud	-	17 521	-	17 521
Asie	-	16 871	-	16 871
Produit brut tiré du pétrole brut	84 672 \$	65 092 \$	151 764 \$	145 912 \$

b) Les frais de production et les charges d'exploitation se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres 30 jui		
	2019	2018	2019	2018	
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	6 666 \$	3 822 \$	12 490 \$	9 440 \$	
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 130	1 402	1 803	3 118	
Commercialisation du pétrole brut	109	87	263	256	
	7 905 \$	5 311 \$	14 556 \$	12 814 \$	

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

14. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, les produits et les charges d'exploitation de CTM, répartis par sources et par types de produits, se sont établis comme suit :

Produits tirés du transport	187 980	\$
Revenus locatifs	29 904	
Autres produits	1 311	
Total	219 195	\$
Charges d'exploitation et coûts de production	67 827	\$
Salaires et avantages du personnel	33 795	
Autres charges générales et administratives	2 987	
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des		
charges financières et de l'amortissement	104 609	\$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline par CTM sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

15. Engagements

Les engagements de la CDEV au 30 juin 2019 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent le transport du pétrole brut et les engagements de transbordement, la quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels du projet Hibernia liés au forage et à l'exploitation, ainsi que les achats d'immobilisations corporelles de CTM.

	Reste de 2019	2020 à 2023	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	2 226 \$	14 620 \$	23 742 \$	40 588 \$
Contrats liés au projet Hibernia	2 145	5 132	3 889	11 166
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	700 035	-	-	700 035
Total des engagements	704 406 \$	19 752 \$	27 631 \$	751 789 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

16. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

CTM est partie à un certain nombre d'actions en justice visant à contester l'approbation du PARTM par le gouvernement fédéral.

Le 25 avril 2018, le lieutenant-gouverneur en conseil de la Colombie-Britannique a renvoyé à la Cour d'appel de cette province une question liée à la constitutionnalité de l'avant-projet de loi visant à imposer l'obligation de détenir un permis de substance dangereuse à toute personne détenant un certain volume de « pétrole lourd » ou en ayant la charge ou le contrôle dans le cadre de l'exploitation d'un secteur, d'un commerce ou d'une entreprise. S'il est adopté, l'avant-projet de loi s'appliquerait vraisemblablement au PARTM. Le 18 juin 2018, la Cour a accordé le statut participatif à 20 personnes dans l'affaire en question, notamment Trans Mountain Pipeline ULC. La Cour a entendu les plaidoiries du 18 mars au 22 mars 2019. Le 24 mai 2019, la Cour a affirmé de façon unanime que l'organe législatif de la Colombie-Britannique n'a pas le pouvoir d'adopter la loi proposée. Le 14 juin 2019, la province de la Colombie-Britannique a déposé un avis d'appel devant la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada a fixé au 15 janvier 2020 la date provisoire de l'audience. Par conséquent, une décision est attendue au deuxième semestre de 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

16. Éventualités (suite)

Le 30 août 2018, la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») a rendu son jugement dans l'affaire *Tsleil-Waututh Nation et al. c. Procureur général du Canada et al.* (l'« affaire Tsleil-Waututh »). La décision de la Cour a annulé le décret du gouverneur en conseil approuvant le PARTM et a renvoyé l'approbation du projet au gouverneur en conseil pour qu'il règle deux questions : l'étendue de l'examen effectué par l'ONE et la phase III de la consultation des peuples autochtones. Pour ce qui est de l'étendue de l'examen effectué par l'ONE, la Cour a déterminé que l'examen du PARTM effectué par l'ONE avait exclu sans justification le transport maritime associé au PARTM de la définition du PARTM. La Cour a établi que le gouverneur en conseil devait exiger de l'ONE qu'il révise ses recommandations et les conditions connexes. En ce qui concerne la phase III des consultations auprès des peuples autochtones, la Cour a établi que le gouvernement du Canada devait mener à nouveau la phase III des consultations avant que le PARTM ne soit soumis de nouveau à l'approbation du gouverneur en conseil.

Le 22 février 2019, l'ONE a publié son rapport de réexamen, dans lequel il conclut que le PARTM est dans l'intérêt public canadien. L'ONE recommande au gouverneur en conseil d'approuver le PARTM, sous réserve de 156 conditions, qui sont des mesures que l'ONE peut imposer au réseau TMPL et au PARTM, en sa qualité d'organisme de réglementation. Le rapport de l'ONE formule également 16 recommandations à l'intention du gouverneur en conseil, portant sur des aspects qui débordent du mandat de réglementation de l'ONE et qui échappent à la volonté du réseau TMPL et du PARTM, mais qui relèvent de la compétence du gouverneur en conseil. La direction estime que ces conditions sont raisonnables, et elle a intégré ces conditions et recommandations dans le plan de réalisation du projet du PARTM.

Le 18 juin 2019, le gouverneur en conseil a émis un nouveau décret approuvant le PARTM et demandant à l'ONE d'octroyer un certificat de commodité et de nécessité publiques (« CCNP ») pour le PARTM. Le 21 juin 2019, l'ONE a émis le CCNP modifié sous réserve de 156 conditions. En outre, le 19 juillet 2019, après avoir pris en compte les commentaires publics, l'ONE a rendu sa décision dans laquelle il s'en remettait aux décisions et aux ordonnances relatives au PARTM qui avaient été émises avant que la CAF ne statue sur l'affaire Tsleil-Waututh.

Douze parties et groupes ont déposé des requêtes en autorisation devant la CAF demandant un pourvoi en contrôle judiciaire du nouveau décret approuvant le PARTM. D'une manière générale, les requêtes en autorisation font valoir que l'ONE, le gouvernement du Canada ou le gouverneur en conseil ont omis de se conformer à la décision de la CAF dans l'affaire Tsleil-Waututh lors de l'audience de réexamen par l'ONE et du processus de la phase III des consultations. Le 24 juillet 2019, la CAF a : i) rendu une décision pour regrouper les requêtes en autorisation; et ii) émis une directive sur les prochaines étapes au titre des requêtes en autorisation. La CAF n'a pas encore rendu de décision visant les requêtes en autorisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

16. Éventualités (suite)

En plus du contrôle judiciaire visant le rapport de recommandation de l'ONE et du décret pris par le gouverneur en conseil à la Cour d'appel fédérale, deux requêtes de contrôle judiciaire sont en cours à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, soit par la nation Squamish et par la Ville de Vancouver. Les pétitions alléguaient l'obligation et le défaut de consulter les Premières Nations ou de parvenir à une entente avec elles et, de façon générale, que la Province n'a pas réalisé une évaluation environnementale provinciale appropriée avant d'émettre le certificat d'évaluation environnementale provinciale. Les révisions judiciaires demandées par la nation Squamish et la Ville de Vancouver ont été entendues en octobre et en novembre 2017, respectivement, et, le 24 mai 2018, la Cour suprême a rejeté les deux causes.

La nation Squamish et la Ville de Vancouver ont interjeté appel auprès de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique (la « CACB ») et ont été entendues ensemble, du 6 au 8 mai 2019. Par suite de la décision rendue le 24 mai 2019 par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et portant sur l'affaire mentionnée, la CACB a invité les parties à faire d'autres propositions. Les parties ont déposé des factums supplémentaires, le 21 juin 2019, et des arguments de réponse, le 28 juin 2019. L'on s'attend à ce que des décisions soient rendues au cours du quatrième trimestre de 2019.

Le 24 mai 2018, la ville de Burnaby a déposé devant la CAF une requête en contrôle judiciaire de la décision de l'ONE d'approuver le tracé détaillé et la méthode de construction du tronçon 7.7. La requête allègue que l'ONE a erré dans son appréciation des preuves qui lui ont été fournies et qu'il a fait diverses autres erreurs dans le cadre de sa décision de tracé détaillé. La CAF a fixé au 18 septembre 2019 la date de l'audience en ce qui concerne la requête déposée par la ville de Burnaby.

17. Risques auxquels est exposée la Corporation

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Corporation au 31 décembre 2018. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques et aux processus pour évaluer et gérer les risques financiers auxquels est exposée la Corporation depuis la clôture de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

La CDEV est exposée à des risques financiers, notamment le risque de marché associé aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité. La nature et l'ampleur des risques découlant des actifs et des passifs financiers de la Corporation sont décrites dans les notes afférentes à ses états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si un client ou une partie contractante à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des clients et autres débiteurs de la SGCH, dont la composition se présente comme suit :

	30 juin	31 décembre
	2019	2018
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	35 794 \$	95 388 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	43 414	10 568
Entreprise commune Hibernia	2 569	4 186
Crédits de taxe sur les intrants TPS/TVH	8 392	5 430
Ajustement du fonds de roulement à l'acquisition	-	37 019
Autres	11 706	6 388
Clients et autres débiteurs	101 875 \$	158 979 \$
Montant impayé depuis plus de 90 jours	9 241 \$	8 295 \$

La Corporation applique l'approche simplifiée aux fins de l'établissement d'une provision pour pertes de crédit attendues, en ayant recours à une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur toutes les créances clients. Pour évaluer la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients, la Corporation utilise une matrice fondée sur le nombre de jours depuis lesquels les créances sont en souffrance. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très grande, la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2019 n'est pas importante.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Corporation (notamment ceux qui sont détenus en main tierce et les placements détenus au titre du fonds pour abandon futur et du fonds lié aux risques) sont exposés à des banques et institutions financières canadiennes de première qualité et au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2019 au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements n'est pas importante.

La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 ou 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs, au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 :

			Valeur comptable		Juste	Juste valeur	
	Classement	Hiérarchie	2019	2018	2019	2018	
Actifs financiers							
Placements soumis							
à restrictions	JVRN	Niveau 2	66 428	54 783	66 428	54 783	
Passifs financiers							
Emprunts à payer	Coût amorti	Niveau 2	5 035 000	5 290 000	5 035 000	5 290 000	

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions, des placements à court terme, des clients et autres débiteurs, des placements détenus au titre d'obligations futures et des fournisseurs et autres créditeurs représente une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

18. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour les trimestres et semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, la CDEV n'a versé aucun dividende au gouvernement du Canada. Au cours du premier trimestre de 2019, la CDEV a remboursé un montant de 500 millions de dollars qui avait été prélevé du Compte du Canada.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

19. Information supplémentaire

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de CTM et de la SGCH, comme suit. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI et de TMP Finance sont pris en compte dans la catégorie « Autres ».

" Autres ".	Semestre clos le 30 juin 2019						
	CTM (PCGR des ÉU.)	Ajuste- ments selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Élimina- tions	Chiffres conso- lidés
Données tirées de l'état du résultat global	·						
Produits							
Produits tirés du transport	170 574 \$	17 406 \$ ¹⁾	187 980 \$	- \$	- \$		187 980 \$
Revenus locatifs	29 904 \$		29 904 \$				29 904 \$
Produit net tiré du pétrole brut				100 089 \$	- \$		100 089 \$
Autres produits/écart de conversion	1 311 \$		1 311 \$	2 733 \$	875 \$	(875) \$	4 044 \$
	201 789 \$		219 195 \$	102 822 \$	875 \$	(875) \$	322 017 \$
Charges							
Épuisement et amortissement	50 167 \$	3 884 \$2	54 051 \$	31 081 \$	54 \$		85 186 \$
Exploitation et production	68 222 \$	(395) \$	67 827 \$	14 556 \$	- \$		82 383 \$
Salaires et avantages du personnel	31 800 \$	1 995 \$3	33 795 \$	874 \$	737 \$		35 406 \$
Autres charges/écart de conversion	4 377 \$	(1 390) \$	2 987 \$	2 495 \$	4 820 \$	(74) \$	10 228 \$
	154 566 \$, , , ,	158 660 \$	49 006 \$	5 611 \$	(74) \$	213 203 \$
Charges financières			•		•	() ,	
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	37 875 \$	(37 875) \$ ⁴⁾	- \$		- \$		- \$
Désactualisation	- \$	(4 536) \$ ⁴	•	(1 285) \$	(74) \$		(5 895) \$
(Charge) d'intérêts, montant net	(44 295) \$	(22 644) \$ ⁴)	, ,	2 004 \$	(46 337) \$	801 \$	(110 471) \$
(Charge) differets, montant het	(6 420) \$	(22 044) ψ	(71 475) \$	719 \$	(46 411) \$	801 \$	(116 366) \$
Bénéfice (perte) avant impôt	40 802 \$		(10 940) \$	54 535 \$	(51 147) \$	001 ψ	(7 552) \$
Charge (recouvrement) d'impôt	(46 315) \$	(7 855) \$ ⁵)		16 435 \$	(51 147) \$		(37 735) \$
Résultat net	87 117 \$	(7 000) \$	43 230 \$	38 100 \$	(51 147) \$		30 183 \$
Autres éléments du résultat global	(12 615) \$	(11 743) \$ ⁶⁾		<u> </u>	(51 147) \$		(24 358) \$
Autres elements du resultat global	(12 013) \$	(11743) φ	(24 338) \$	φ	φ		(24 330) ψ
Données tirées de l'état de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	285 257 \$	(11 995) \$ ⁷	273 262 \$	170 238 \$	93 655 \$	(990) \$	536 165 \$
Actifs non courants	6 062 252	458 699 ⁸⁾	6 520 951	383 572	5 236 892	(5 226 977)	6 914 438
	6 347 509 \$	446 704 \$	6 794 213 \$	553 810 \$	5 330 547 \$	(5 227 967) \$	7 450 603 \$
Passifs							
Passifs courants	448 449 \$	217 250 \$	665 699 \$	32 503 \$	369 393 \$	(218 240) \$	849 355 \$
Passifs non courants	3 579 283	317 691 ⁹⁾	3 896 974	182 268	4 678 380	(2 506 350)	6 251 272
	4 027 732 \$	534 941 \$	4 562 673 \$	214 771 \$	5 047 773 \$	(2 724 590) \$	7 100 627 \$
Capitaux propres	2 319 777 \$	(88 237) \$10	9 2 231 540 \$	339 039 \$	282 774 \$	(2 503 377) \$	349 976 \$
	6 347 509 \$	446 704 \$	6 794 213 \$	553 810 \$	5 330 547 \$	(5 227 967) \$	7 450 603 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

19. Information supplémentaire (suite)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les IFRS, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et les événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-dessous :

- 1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les IFRS. Aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés conformément à l'IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM comptabilise les produits tirés du transport de façon proportionnelle, en fonction des besoins en produits annuels du réseau TMPL, après ajustement pour les dépenses au titre des éléments de transfert prévus dans la demande visant le règlement avec droits incitatifs (« RDI ») du réseau TMPL. L'écart entre les besoins en produits annuels aux termes de la RDI et les droits facturés donne lieu à un ajustement qui sera comptabilisé dans les produits, soit au débit (si les droits facturés sont supérieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI), soit au crédit (si les droits facturés sont inférieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI). Selon les IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié et des droits facturés, sans ajustement pour perception au-delà ou en deçà des besoins en produits.
- 2) L'amortissement est plus élevé aux termes des IFRS en raison d'immobilisations corporelles plus importantes découlant de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, aucune obligation de démantèlement n'est comptabilisée selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis.
- 3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des IFRS en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux cadres comptables. Aux termes des IFRS, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement en résultat net, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

19. Information supplémentaire (suite)

- 4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour les fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des IFRS, aucune provision pour les fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts engagés sur la dette utilisée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif, aux termes de l'IAS 23, Coûts d'emprunt. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des IFRS est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les IFRS. Il n'y a aucune obligation de démantèlement à désactualiser aux termes des PCGR des États-Unis.
- 5) L'impôt calculé en vertu des IFRS est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour les fonds utilisés pendant la construction.
- 6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux IFRS ont été réduits en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.
- 7) Les actifs courants sont moins élevés selon les IFRS, essentiellement en raison de différences temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des IFRS.
- 8) Les actifs non courants sont plus élevés selon les normes IFRS en raison surtout des ajustements au goodwill et aux immobilisations corporelles. À l'acquisition de CTM, un goodwill a été comptabilisé pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur de la contrepartie payée par rapport à la juste valeur estimative des actifs nets acquis. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les IFRS, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. Par suite de l'acquisition, les immobilisations corporelles sont également plus élevées en raison de la comptabilisation de l'obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. CTM comptabilise aussi le produit de certains contrats (primes liées aux contrats d'achat ferme « Firm 50 ») en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

19. Information supplémentaire (suite)

- 9) Les passifs non courants sont plus élevés selon les IFRS, en raison essentiellement de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement. CTM ne comptabilise pas d'obligation de démantèlement aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue de l'abandon sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les IFRS. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les IFRS lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.
- 10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS s'élève à 88 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 56 millions de dollars représente l'incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global et le reste est attribuable aux ajustements des capitaux propres au cours de périodes précédentes.

20. Reclassement des chiffres de la période comparative

Au cours de la période, la Corporation a reclassé les frais de commercialisation inscrits à l'état consolidé du résultat global pour les inclure au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », alors qu'ils étaient auparavant inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut ». La Corporation estime que le classement des frais de commercialisation à titre de charges d'exploitation correspond davantage aux normes de l'industrie. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour permettre une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui a entraîné le reclassement, au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », d'un montant de 87 \$ et de 256 \$ qui était inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut » de l'état consolidé du résultat global du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2018. Compte tenu de ce reclassement, le total des produits et le total des charges du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2018 sont, dans chaque cas, supérieurs de 87 \$ et de 256 \$ à ceux qui avaient été présentés précédemment. Ce reclassement n'a par ailleurs eu aucune incidence sur la situation financière, le bénéfice avant impôt sur le résultat ou le résultat global de la Corporation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2019 (Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

21. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 30 juillet 2019, une convention de crédit modifiée conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, par l'intermédiaire du compte géré par Exportation et développement Canada, et Canada TMP Finance Ltd. a été exécutée. La limite de la facilité est de 2,587 milliards de dollars jusqu'au 31 décembre 2019, augmentant pour s'établir à 4 milliards de dollars en 2020, ainsi qu'il est précisé dans une lettre donnant pouvoir d'emprunt révisée, reçue du ministre des Finances. La date d'échéance de la facilité est le 29 août 2023.

Le 17 juillet 2019, SEDH, l'exploitant du projet Hibernia, a confirmé qu'un mélange de pétrole et d'eau provenant de l'un des réservoirs de stockage de la plateforme s'était déversé. SEDH a interrompu la production afin de chercher la cause du déversement, et elle a informé l'organisme de réglementation de la zone extracôtière (l'« Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ») ainsi que les autres autorités et parties prenantes. SEDH a immédiatement entrepris des mesures de remise en état, et elle estime qu'environ 75 barils de pétrole se sont déversés dans l'océan. Les conclusions préliminaires de l'investigation indiquent que le déversement est lié à un problème concernant l'interface pétrole-eau (couche d'émulsion) dans le réservoir de stockage. Le déversement est distinct et non continu.

SEDH a effectué les mesures de surveillance et de remise en état nécessaires de la zone touchée et a commencé une reprise graduelle des activités de production le 15 août 2019 après une inspection et un examen complets de l'autorité chargée de la certification et une collaboration étroite avec l'organisme de réglementation extracôtier.

Le 17 août 2019, la plateforme Hibernia a subi une panne temporaire d'électricité. Il en a résulté une activation des systèmes d'arrosage par eau de pluie et un déversement subséquent d'hydrocarbures et d'eau dans l'océan à partir du système de drainage de la plateforme, estimé à 2 200 litres. SEDH a interrompu la production, a entrepris des travaux d'assainissement et une enquête, et a avisé l'organisme de réglementation extracôtier et d'autres autorités et parties prenantes. Les mesures d'intervention et de surveillance et l'enquête sur cet incident se poursuivent

Ne disposant pas d'informations suffisantes, la SGCH n'est pas en mesure de fournir une estimation raisonnable de sa quote-part des coûts et des passifs liés à ces incidents. La production demeure suspendue.